

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE
PROCES VERBAL DU 13 DECEMBRE 2017**

L'an **deux mille dix-sept**, le **treize décembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2017.

Présents : M. Yves d'AMECOURT, Mme Marie-José LAWOTHER, M. Pierre TOMADA, Mme Sandrine COMBEFREYROUX, M. Laurent SAUTS, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, M. Luc HERAULT, M. Benoît PUAUD, Mme Stéphanie DUBERGA, Mme Karine LUMEAU, M. Eric SALLABERREBORDE, M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Gislaïne CUROY.

Absents ou excusés : M. Tristan de la RIVIERE (pv. à S. PANCHOUT), Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET (pv. à C. BONNEAU), M. Serge MAURIN (pv. à L. HERAULT).

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont bien reçu le Procès-Verbal (PV) de la séance du 20 novembre 2017 et si des observations sont à formuler.

Aucune remarque n'étant faite, le PV de la séance du 20 novembre 2017 est adopté à dix-neuf voix pour.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour et propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, l'ajout à l'ordre du jour d'un point d'information en « Questions Diverses » sur le bilan 2017 du site : www.canal-et-voie-verte.com.

1 - AMENAGEMENT D'UN PÔLE CULTUREL TOURISTIQUE ET ASSOCIATIF (PCTA)

- Avenants aux marchés de travaux – **délibération 2017-12-01**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modifications apportées lors des travaux d'aménagement du Pôle Culturel, Touristique et Associatif (PCTA) et propose de valider les 6 avenants suivants :

LOT 1 MACONNERIE GROS ŒUVRE - (BOTTECHIA)	
Marché initial :	196 983.65 € HT
Avenants n° 1 (CM 26/09/2016) - Phases A	17 828.46 € HT
Avenants n° 2 (CM 15.05.2017) - Phases A	4 051.62 € HT
Avenants n° 1 (CM 15.05.2017) - Phases B	8 072.80 € HT
Avenants n° 1 (CM 15.05.2017) - Phases E	5 352.00 € HT
Avenant n° 1 (CM 13.12.2017) - Phase C	4 280.60 € HT
Marché Actualisé :	236 569.13 € HT
LOT 11 - PEINTURE - SOLS SOUPLES - (E.F.P.)	
Marché initial :	26 850.79 € HT
Avenant n° 1 (CM 11.09.2017) - Phase A	13 197.86 € HT
Avenant n° 2 (CM 13.12.2017) - Phase A	300.84 € HT
Avenant n° 1 (CM 13.12.2017) - Phase B	-2 225.66 € HT
Avenant n° 1 (CM 13.12.2017) - Phase C	-222.50 € HT
Avenant n° 1 (CM 13.12.2017) - Phase D	1 764.09 € HT
Avenant n° 1 (CM 13.12.2017) - Phase E	4 021.30 € HT
Marché Actualisé :	43 686.72 € HT

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à quinze voix pour et quatre abstentions (C. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, C. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET), donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les six avenants.

2 – BUDGET 2017

- Décision modificative n° 5 – **délibération 2017-12-02**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal la nécessité d'établir une modification budgétaire (DM5) afin d'intégrer divers éléments (recettes et dépenses) dans le budget 2017 :

- Augmentation des intérêts d'emprunts (3 200 €)
- Annulation d'un titre antérieur « frais de fonctionnement des écoles » (704 €)
- Réajustement du montant définitif du FPIC 2017 (+ 5 491 €)
- Avenants aux marchés de travaux PCTA (9 502,40 €)

Budget 2017 : Décision Modificative n°5 (DM5)			
Section FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
66111 - Intérêts d'emprunts	3 200.00 €	FPIC 2017 : réajustement	5 491.00
673 - annulation titre exercice antérieur (frais fonctionnement écoles : Bellebat)	704.00 €		
D 023 : virement excédent vers section investissement	1 587.00 €		
Total	5 491.00 €	Total	5 491.00 €
Section INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
D 2313 op 121 : PCTA avenants marchés travaux (CM12/13/2017)	9 502.40 €	R 021 : excédent section fonctionnement	1 587.00 €
D 2313 op 113 : Patrimoine eglise et portes	-7 915.40 €		
Total	1 587.00 €	Total	1 587.00 €

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour, donne son accord et valide la décision modificative budgétaire (DM5).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un rendez-vous récent avec l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN). Il signale que pour la rentrée scolaire de septembre 2018, l'école élémentaire pourrait perdre une classe en raison de la baisse importante des effectifs prévisionnels sur cet établissement. Rien n'est encore sûr, car il est prévu d'attendre janvier 2018 afin de réévaluer les prévisions en fonction notamment des arrivées de famille avec enfants au sein de la résidence « La Jurade » (rue des potiers). Si la baisse d'effectif n'est envisagée que sur un an, la classe ne sera pas fermée.

Monsieur le Maire précise que les conditions de fermeture et d'ouverture des classes ont été assouplies par l'éducation nationale. Une classe fermée peut-être ré-ouverte quelques années après si les effectifs prévisionnels remontent alors que cela était exceptionnel avant. La démographie de Sauveterre va connaître, dans les prochaines années une vague avec moins d'enfants entre 6 et 10 ans, comme cela a déjà été le cas précédemment.

Monsieur le Maire indique que l'école de Sauveterre, qui compte de nombreuses classes, est moins en danger si elle perd une classe que les structures dans les petites communes rurales ou RPI où il y a qu'une seule classe et lorsque celle-ci ferme l'école disparaît de la commune. Il indique qu'un certain nombre d'enseignants ne sont pas titulaires de leur poste et appelés à être mobiles, même dans le cadre du maintien des classes. Dans ce cadre, Monsieur le Maire a précisé à l'inspecteur qu'il était important de privilégier le maintien des classes, sur le secteur, dans les écoles en danger de fermeture avec une seule classe, et dans celles où l'enseignant, titulaire de son poste, risquait de perdre son affectation dans cette commune.

De plus, la fermeture d'une classe durant la période travaux (24 mois) de l'école élémentaire, en site occupé, permettra peut-être de faciliter la gestion des espaces disponibles et les déménagements successifs des locaux.

Monsieur Christophe MIQUEU comprend le raisonnement de Monsieur le Maire mais tient à souligner que la fermeture d'une classe est toujours une mauvaise nouvelle et que la réouverture d'une classe n'est jamais certaine malgré les engagements initiaux, surtout dans un contexte d'austérité budgétaire. Si l'hypothèse venait à se confirmer, son groupe s'opposerait donc à cette fermeture.

Monsieur le Maire conclut en rappelant que rien n'est pour l'instant décidé et qu'il est prévu de faire un nouveau point début 2018.

- Réalisation de 2 prêts court-terme : Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) 2018 & 2019 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de réaliser deux prêts court terme, conformément aux inscriptions budgétaires (budget primitif 2017 : recettes d'investissement), afin de disposer de la trésorerie nécessaire au règlement des investissements en cours (stades, PCTA...), en attendant la réception de recettes certaines, à savoir la dotation « FCTVA » 2018 et 2019, versée par l'Etat 2 ans après les travaux d'investissement :

Délibération 2017-12-03

- Prêt court terme (18 mois) dans l'attente de la réception du versement, par l'Etat au printemps 2018, du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) 2018 (sur la base des investissements éligibles réalisés en n-2 : 2016) pour un montant de 230 993 €.

Après consultation (offres de 3 banques), pour le recours à cet emprunt (230 993 €) :

Le Conseil Municipal, à dix-neuf (19) voix pour, vote la réalisation à la BANQUE POSTALE d'un emprunt « PRÊT RELAIS » d'un montant de 230 993 EUROS destiné à préfinancer la réception du FCTVA 2018.

Cet emprunt aura une durée maximale de 18 mois à compter de la date de versement des fonds et sera remboursé après la réception du versement du FCTVA 2018 par l'Etat.

Le taux d'intérêt de ce « PRÊT RELAIS » est à Taux Fixe de 0.450 % l'an (base de calcul des intérêts : 30/360).

Délibération 2017-12-04

- Prêt court terme (24 mois) dans l'attente de la réception du versement, par l'Etat au printemps 2019, du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) 2019 (sur la base des investissements éligibles réalisés en n-2 : 2017) pour un montant de 245 299 €.

Après consultation (offres de 3 banques), pour le recours à cet emprunt (245 299 €) :

Le Conseil Municipal, à dix-neuf (19) voix pour, vote la réalisation à la BANQUE POSTALE d'un emprunt « PRÊT RELAIS » d'un montant de 245 299 EUROS destiné à préfinancer la réception du FCTVA 2019.

Cet emprunt aura une durée maximale de 24 mois à compter de la date de versement des fonds et sera remboursé après la réception du versement du FCVA 2019 par l'Etat.

Le taux d'intérêt de ce « PRÊT RELAIS » est à Taux Fixe de 0.450 % l'an (base de calcul des intérêts : 30/360).

• Tarifs communaux 2018 - **délibération 2017-12-05**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs communaux pour l'année 2018.

Marché : DROIT DE PLACE		
Mardi		
Abonnés forfait	par Ml au trimestre	3.10 €
Non Abonnés	entre 1 et 5 ml	1.60 €
	entre 5 et 10 ml	3.10 €
	sup. + de 10 ml	1.60 €
Dimanche		0.00 €
Soirée en bastide (forfait)		
Emplacement place foirail (forfait)		100.00 €

MEUBLES COMMUNAUX (4 Gîtes rue Perichotte)		
caution		300.00 €
ÉTÉ de juin à septembre	1 nuitée	70.00 €
	1 semaine	220.00 €
	2 semaines	400.00 €
	1 mois	650.00 €
HIVER d'octobre à mai	1 nuitée	60.00 €
	1 semaine	180.00 €
	2 semaines	280.00 €
	1 mois	420.00 €

MEUBLES COMMUNAUX (Gîte Maison Brugère - Place George Sand)		
caution		500.00 €
ÉTÉ de juin à septembre	1 nuitée	150.00 €
	1 semaine	600.00 €
	2 semaines	900.00 €
HIVER d'octobre à mai	1 nuitée	120.00 €
	1 semaine	450.00 €
	2 semaines	700.00 €

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		
Abonnement	par famille	8.00 €
	association	0.00 €
	inscrip. fin d'année	3.00 €
	touriste, chercheur...	3.00 €
	Ddeur d'emploi, handicapés	4.00 €
Perte ou détérioration	livre enfant	20.00 €
	livre adulte	20.00 €

<u>Location SALLE DES FETES (rue Saint Romain)</u>		
(forfait : 3 jours maximum)		
caution ménage		50.00 €
	salle	400.00 €
Commune	particuliers	70.00 €
	associations	0.00 €
	collectivités	0.00 €
CdC Rurales E2M	particuliers	150.00 €
	associations	0.00 €
	collectivités	0.00 €
Hors CdC Rurales E2M	particuliers	200.00 €
	associations	70.00 €
	collectivités	0.00 €
<u>Location SALLE CULTURELLE (Bonard)*</u>		
(forfait : 3 jours maximum)		
* : hors convention particulière		
caution ménage		100.00 €
	salle	500.00 €
Commune	particuliers/privés	400.00 €
	associations	0.00 €
	collectivités	0.00 €
CdC rurales de l'E2M	particuliers/privés	400.00 €
	associations	0.00 €
	collectivités	0.00 €
Hors CdC rurales de l'E2M	particuliers/privés	600.00 €
	associations	200.00 €
	collectivités	0.00 €
Manifestation parti politique	réunion publique (meeting...)	0.00 €
	réunion privée (congrès, repas...)	200.00 €
<u>CABINET MEDICAL COMMUNAL*</u>		
Loyer mensuel		
Cabinet généraliste 1		320.64 €
Cabinet généraliste 2 (clim)		384.77 €
Zone dentiste/prothésiste (clim) : 1		637.27 €
Zone dentiste/prothésiste (clim) : 2		637.27 €
Cabinet spécialiste (par 1/2 journée)		40.08 €
Cabinet généraliste 3		300.00 €
Cabinet gynécologique		300.60 €
Cabinet infirmier		240.48 €
Ophtalmologue		320.64 €
Podologue (clim)		384.77 €
Cabinet paramédical (en temps partagé)/demi-journée		
Salle de réunion R-1 (4h/mois)		40.00 €
* réactualisation automatique des loyers (1er janvier) en fonction de l'indexation des baux locatifs		
<u>LOYERS COMMUNAUX*</u>		
43 rue Saint Léger		603.00 €
43 bis rue Saint Léger		601.20 €
Trésor public (perception) (par trimestre)		

Trésor public (logement)		
Local avocate (rue René Cassin)		310.19 €
Local commercial (4 place de la Rép. - Comptoir de la Bastide)		380.00 €
Local commercial (rue Saint Romain - Maison des Artisans)		0.00 €
Immeuble de la Poste (place de la République)		
Bureau de Poste	(par trimestre)	2 993.15 €
	Logement n°1	297.84 + 50
	Logement n°2	338.53 + 50
Logements sociaux (PLAI)	Logement n°3	254.52 + 50
	Logement n°4	253.81 + 50
* réactualisation automatique des loyers (1er janvier ou date anniversaire) en fonction de l'indexation des baux locatifs		
Convention occupation domaine public		
Baraque à frites (boulevard du 11 novembre 1918)		150.00 €
TARIF CONCESSION CIMETIERE		
le m² (50 ans)		100.00 €
TARIF COLOMBARIUM		
1 case : 30 ans		500.00 €
1 case : 50 ans		800.00 €
TARIFS ASSAINISSEMENT H.T.		
		1.60 €
	T.T.C. (TVA 10%)	1.76 €
PAC (Participation à l'Assainissement collectif)		
Logement : studio ou T1		750.00 €
Logement : T2		1 000.00 €
Autres (logement sup. au T2, local commercial, artisanale, ERP...)		1 500.00 €
APS (Accueil Péri-Scolaire)		
Forfait par 1/2H (30 minutes)*		
Commune	SDG	0.45 €
Hors commune	commune participante	0.45 €
	commune non participante	0.90 €
* : réduction suivant QF		
Forfait* "APS - transport scolaire communal"		
Forfait annuel (année scolaire)		45.00 €
* : forfait avec "garderie/APS" selon le circuit		
MATERIEL COLLECTIVITE		
Mobilier (Tables / Bancs)		
Caution		200.00 €
Bancs : particuliers/privés (avec livraison)		1.00 €
Tables : particuliers/privés (avec livraison)		2.00 €
Bancs : particuliers/privés (sans livraison) / Asso / Collectivités		0.00 €
Tables : particuliers/privés (sans livraison) / Asso / Collectivités		0.00 €
Scène*		

Caution (par module)	50.00 €
Module (avec livraison et installation)	10.00 €
Module (sans livraison et installation)	0.00 €

Madame Sandrine COMBEFREYROUX présente au Conseil Municipal la création du gîte dans les locaux de la maison Brugère au 1^{er} étage et précise que la classification Clévacances avec Entre-Deux-Mers Tourisme et Gironde Tourisme aura lieu prochainement. Le gîte comprend 3 chambres avec chacune sa salle d'eau et pourra donc accueillir 6 personnes avec possibilité de 2 personnes supplémentaires (canapé convertible).

Madame Marie-José LAWThER demande s'il est prévu des locations à la chambre ?

Madame Sandrine COMBEFREYROUX signale qu'effectivement le sujet avait été évoqué et étudiée mais après réflexion cette possibilité a été mise de côté pour des raisons d'organisation (état des lieux, gestion des parties communes...) et sera étudié plus tard en fonction la demande.

Ce gîte devrait être classé « 3 clés » et devrait bénéficier du label «Bacchus» et « Accueil vélo ».

Monsieur Christophe MIQUEU demande si le label « Bacchus » et le lien avec la Cave coopérative va privilégier certaines personnes pour cette location ?

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce label ne privilégiera personne mais permettra aux personnes qui louent le gîte d'avoir accès au magasin et de visiter les chais de la Cave coopérative dans le cadre d'un partenariat entre la commune et la Cave.

Monsieur le Maire détaille les propositions d'évolution et de fixation des tarifs municipaux pour l'année 2018 :

- Augmentation des tarifs des 4 gîtes communaux (rue Piérichotte), qui n'ont pas augmenté depuis 2011
- Fixation des tarifs du nouveau gîte communal (1^{er} étage de la Maison Brugère)
- Augmentation (de 80 à 100 €) du droit de place « Place du Foirail »
- Augmentation (de 400 à 500 €) de la caution pour la salle Simone VEIL

Madame Sandrine COMBEFREYROUX indique que les tarifs des gîtes municipaux ont été travaillés avec la commission TECT, Entre-Deux-Mers Tourisme et les services municipaux.

Monsieur Christophe MIQUEU, au nom de son groupe, souhaite rappeler que l'association « Vacances et Familles 33 » vient en aide à des personnes en difficulté et loue les gîtes dans un but solidaire. Aussi, il propose de ne pas appliquer d'augmentation sur ce tarif.

Monsieur le Maire précise que l'augmentation du tarif envisagée pour l'association « Vacances et Familles 33 », qui loue deux gîtes en juillet et août pour permettre à des familles modestes d'accéder à une location de vacances, était de 50 €/mois (550 € contre 500 €).

Monsieur le Maire propose de prendre contact avec l'association à ce sujet avant de statuer sur une éventuelle augmentation de tarif.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour, valide les tarifs communaux 2018 à l'exception du tarif préférentiel « Vacances Famille 33 » qui sera revu en concertation avec l'association.

- Gardiennage des églises 2017 – **délibération 2012-12-06**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu pour l'année 2017 de nommer les préposés chargés du gardiennage des églises communales et de leur allouer une indemnité de 474,22 € chacun conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet.

Sont proposés :

Michel CANTILLAC : église de St Léger
 Michel GEORGEREAU : église St Romain
 Sophie PEYTUREAU : église Le Puch

Après échange de vues, le Conseil Municipal donne son accord, à dix-neuf voix pour, à la nomination des préposés au gardiennage des églises communales et au versement de l'indemnité annuelle 2017.

- Travaux en régie 2017 –

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux en régies effectués en 2017 par les agents du Service Technique municipal.

Récapitulatif Travaux en régie 2017

	n° inventaire	fournitures	personnel	Coût de l'opération	C/722	Débit Compte
Columbariums	220/0001/102	4 974.98 €	3 696.00 €	8 670.98 €	8 670.98 €	21316
Réfection Atelier municipal	220/0002/230	15 707.36 €	12 936.00 €	28 643.36 €	28 643.36 €	21318
Maternelle	220/0002/220	5 601.97 €	7 084.00 €	12 685.97 €	12 685.97 €	21312
Local chambres de passage	220/0004/211	14 630.43 €	15 400.00 €	30 030.43 €	30 030.43 €	21318
Mise en accessibilité	220/0012/211 et 220/001/300	3 492.64 €	4 928.00 €	8 420.64 €	8 420.64 €	21318 et 2151
		44 407.38 €	44 044.00 €	88 451.38 €	88 451.38 €	

Monsieur le Maire indique que conformément aux inscriptions budgétaires, ces sommes seront basculées de la section fonctionnement à la section investissement du budget 2017, ce qui permettra de récupérer la TVA sur les fournitures via le FCTVA 2019 et de valoriser ces dépenses dans le compte administratif 2017 de la commune.

- Admission en non-valeur : budget annexe Assainissement – **délibération 2012-12-07**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Trésorière de La Réole vient de lui faire parvenir des demandes d'admission en non-valeur pour un montant de 869.13 € pour le budget d'assainissement de la commune.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que ces sommes correspondent à l'ensemble des titres n'ayant pu être recouverts malgré les diligences effectués. Il est important de noter que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour,

- admet en non-valeur la somme de 869.13 €, arrêté à la date du 28 novembre 2017
- prévoit la dépense pour un montant de 869.13 € (admission en non-valeur)

- Admission en non-valeur : budget principal communal – **délibération 2017-12-08**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Trésorière de La Réole vient de lui faire parvenir des demandes d'admission en non-valeur pour un montant de 252.28 € pour le budget principal de la commune (Accueil Périscolaire).

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que ces sommes correspondent à l'ensemble des titres n'ayant pu être recouverts malgré les diligences effectués. Il est important de noter que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour,

- admet en non-valeur la somme de 252.28€, arrêté à la date du 28 novembre 2017
- prévoit la dépense pour un montant de 252.28 € (admission en non-valeur)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'augmentation importante des impayés sur les différents budgets communaux et des problèmes de gestion de ces impayés entre les services municipaux et la Trésorerie de La Réole. En effet, la commune n'a pas la vision en temps réel de l'évolution des impayés et des actions mises en place par la Trésorerie vis-à-vis des redevables.

Monsieur Christophe MIQUEU signale que nous sommes ici confrontés aux conséquences de la fermeture de la Trésorerie de Sauveterre qui avait un rôle de proximité. Il regrette le désengagement de l'Etat qui n'améliore pas les services rendus aux usagers et aux collectivités. Cet argument pourrait être évoqué pour demander la réouverture de la trésorerie à Sauveterre-de-Guyenne.

Monsieur Laurent SAUTS demande quelles sont les sommes des impayés ?

Monsieur le Maire signale que les 5 adjoints ont reçu la liste des impayés en détail, budget par budget, afin de trouver des solutions et actions au cas par cas mais que le Conseil Municipal n'a pas à en débattre dans le détail.

Une réunion a été sollicitée par la commune auprès des services de la Trésorerie de La Réole afin de trouver ensemble des solutions et actions pour réduire ces montants d'impayés et augmenter le recouvrement des facturations.

- Convention d'Aménagement Ecole – CAE (CD33)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'accord de différentes subventions du Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre d'une CAE (Convention d'Aménagement Ecole) pour la rénovation de l'école élémentaire. L'aide globale du Département sur cette opération, qui sera inscrite au budget 2018, sera de 279 577.00 €.

3 – QUESTIONS DIVERSES

- COCON 33 – Isolation des combles des bâtiments communaux – **délibération 2017-12-09**

Madame Marie-José LAWThER fait part au Conseil Municipal des conclusions de l'étude faite pour l'isolation massive des combles des bâtiments publics dans le cadre de l'opération COCON 33 portée avec efficacité et rapidité par le Conseil Départemental de la Gironde.

L'étude commencée en début d'année 2017 est désormais terminée. Il y a lieu maintenant de déterminer les bâtiments retenus par la commune pour cette opération afin de participer au groupement de commandes et de définir la programmation des travaux entre 2018 et 2019.

Madame Marie-José LAWThER précise que le portage de ce dossier, via la commission DDOC, fut un plaisir et elle remercie le Département pour la qualité et la rapidité de cette opération ainsi que le SIPHEM pour son partenariat et accompagnement précieux.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes et l'approbation de la convention de partenariat avec EDF afin de valoriser les CEE (Certificats d'Economie d'Énergie) et ainsi de bénéficier de subventions.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour, décide :

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, valant contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation des travaux d'isolation de combles perdus, et au sein duquel le Département de la Gironde exercera le rôle de coordonnateur au sens de l'article 28-II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et le rôle de mandataire au sens de l'article 3 de loi MOP

2°) d'approuver notre adhésion au-dit groupement pour l'ensemble des bâtiments identifiés et assortis pour chacun d'une estimation des prestations à mettre en œuvre, qui est considéré comme le programme de travaux à réaliser dans le cadre du groupement de commande

3°) de nous engager, lorsque des travaux préalables, dits connexes de remise en état des combles, clos ou couvert, sont identifiés sur l'estimation des prestations à mettre en œuvre, à ce que l'ensemble de ces travaux soient réalisés par la collectivité avant le lancement des travaux objets du groupement,

4°) de prévoir toutes les inscriptions nécessaires à notre budget afin d'honorer les engagements résultant de la présente délibération, en remboursement des sommes avancées par le Département mandataire, conformément à l'article 6.2. de l'acte constitutif du groupement de commande et au regard du programme de travaux défini dans la présente délibération,

5°) d'approuver le projet de convention de partenariat avec la société EDF pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) qui seront générés par les travaux d'isolation des combles perdus,

6°) d'attester que lesdits travaux ne feront l'objet d'aucune valorisation en propre ou par l'intermédiaire d'un autre tiers demandeur que la société EDF et qu'à ce titre, l'ensemble des documents permettant de valoriser ces opérations au titre du dispositif des CEE ne seront pas utilisés pour une valorisation en propre ou par l'intermédiaire d'un partenaire autre que EDF,

7°) de donner mandat au Département de la Gironde, en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité, pour représenter la commune à la convention de partenariat conclue avec la société EDF et signer, en notre nom tous les documents relatifs à cette opération,
Le présent mandat autorise également le Département de la Gironde, en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité, à encaisser au nom de la commune la contribution versée par EDF, pour la valorisation des CEE,

8°) d'approuver l'incitation financière du projet de convention avec le Partenaire obligé EDF, par MWh cumac sur la moyenne, avec une valeur fixée à 3,25 € HT

9°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Liste des bâtiments et travaux retenus et planning de réalisation :

COCON 33 : Liste des travaux retenus pour la commune de Sauveterre-de-Guyenne (Mairie + CCAS)				
Nom du bâtiment	Adresse	Programme de travaux inscrits au groupement de commande "COCON 33"	Coût estimé (En € HT)	Année de réalisation des travaux 2018 OU 2019
Salle du "Club des Aînés"	Rue Bouterie	Trappe d'accès : fourniture et pose	170.00 €	2018
		Fourniture et pose isolant biosourcé en flocon	1 460.16 €	
		Sous-total	1 630.16 €	
RPA (logements) : groupes de bâtiments n° 1, 4, 5, 6, 7 et 10	Résidence Personnes Agées (RPA) "Pringis" (RD 670)	Fourniture et pose laine de verre en flocon	7 896.00 €	2019
		Sous-total	7 896.00 €	
RPA (logements) : groupes de bâtiments n° 2 et 9		Fourniture et pose laine de verre en flocon	1 350.00 €	2019
		Sous-total	1 350.00 €	
RPA (logements) : groupes de bâtiments n° 3 et 8		Fourniture et pose laine de verre en flocon	4 050.00 €	2019
		Sous-total	4 050.00 €	
4 gîtes communaux	Rue Piérichotte	Trappe d'accès : fourniture et pose	170.00 €	2018
		Dépose ancien isolant	485.44 €	
		Platelage de circulation : fourniture et pose	150.00 €	
		Isolation conduit (cheminée)	8.00 €	
		Fourniture et pose isolant biosourcé en flocon	728.16 €	
		Sous-total	1 541.60 €	
Presbytère	Rue du 8 mai 1945	Trappe d'accès : fourniture et pose	170.00 €	2018
		Dépose ancien isolant	898.88 €	
		Isolation conduit (cheminée)	16.00 €	
		Fourniture et pose isolant biosourcé en flocon	1 348.32 €	
		Sous-total	2 433.20 €	
Logements communaux rue St Léger	43 et 43 bis rue Saint-Léger	Trappe d'accès : fourniture et pose	170.00 €	2018
		Dépose ancien isolant	1 174.53 €	
		Platelage de circulation : fourniture et pose	300.00 €	
		Isolation conduit (cheminée)	32.00 €	
		Fourniture et pose isolant biosourcé en flocon	1 761.79 €	
		Sous-total	3 438.32 €	
Coût total des travaux			22 339.28 €	
Participation au coût de la maîtrise d'œuvre et bureau de contrôle technique (6% du montant total des travaux)			1 340.36 €	
Coût total global : travaux + MOE + CT			23 679.64 €	

- WIFI public municipal

Madame Marie-José LAWThER rappelle au Conseil Municipal la mise en place en 2012 d'une première zone (mairie + office de tourisme + couverts devant ces deux locaux) de wifi public municipal gratuit.

La commission DDOC a travaillé sur un projet d'extension et d'amélioration du Wifi public municipal afin de couvrir les 3 sites suivants :

- Mairie, Office de Tourisme, couverts sud de la place de la République, 4 gîtes rue Piérichotte
- PCTA (Médiathèque, salle des fêtes Saint-Romain, Maison Brugère, place George Sand)
- Salle Simone VEIL, école de musique

Madame Marie-José LAWThER présente l'analyse des 3 propositions reçues (Orange, Plein Sud communication, Noodo) où l'on peut constater une importante différence de prix pour des prestations relativement proches.

Le fournisseur « Noodo », retenu sur le territoire par Entre-Deux-Mers Tourisme, semble avoir un bon retour expérience et un tarif très intéressant. Le seul bémol est l'installation du matériel par le Service Technique communal.

Monsieur Eric SALLABERREMBORDE demande à quelle date arrivera la fibre optique sur la commune de Sauveterre-de-Guyenne dans le cadre du projet de la Communauté des Communes (CdC) Rurales de l'Entre-Deux-Mers?

Monsieur le Maire signale que la CdC est en partenariat avec Gironde Numérique à ce sujet. Les consultations des entreprises sont en cours, le projet avance bien et les prix sont beaucoup plus bas

que ce qui était envisagé initialement ce qui devrait permettre de développer la fibre optique à l'habitant (dans chaque maison), y compris pour l'habitat isolé (maison seule, hameaux...), sur le territoire des deux anciennes CdC : CdC du Sauveterrois et CdC du pays de Targon. Les travaux devraient commencer fin 2018 par les zones blanches de l'ancienne CdC du Sauveterrois puis se déployer rapidement sur le reste du territoire. Aussi, l'installation de la fibre optique dans tous les foyers peut être envisagée d'ici à la fin du mandat.

Monsieur le Maire conclu en disant que « nous serons un des tout 1^{er} territoire rural de France à bénéficier de la fibre optique à l'habitant (FTTH) y compris pour l'habitat isolé. C'est pour financer ce projet que les taux de fiscalité de la Communauté des Communes ont augmenté il y a deux ans après presque 20 ans sans augmentation ». Il précise que la fibre optique empruntera le même chemin que les fils de cuivre actuellement utilisés pour le téléphone et, qu'à cette occasion, les lignes téléphoniques seront restaurées.

- Remerciements à la municipalité

Monsieur le Maire précise que la fédération française de randonnée remercie la collectivité pour son soutien lors de la journée « Ma ville se ligue contre le cancer » en septembre 2017.

- Site canal « voie verte »

Madame Sandrine COMBEFREYROUX fait part du bilan du site « canal et voie verte » avec 15% de visite en plus cette année et fait part du réabonnement de la commune pour 2018 pour un montant de 150€.

- Téléthon 2017

Madame Stéphanie DUBERGA fait part au Conseil Municipal d'un article paru dans la presse locale au sujet du Téléthon 2017 et souhaite préciser des éléments :

«Les membres de l'association Solidarité canton sont heureux de vous informer que les bénéfices récoltés au profit de l'AFMTéléthon ont augmenté. En 2016, nous avons reversé à l'AFMTéléthon 1800 €, cette année 2300€.

Tous les bénévoles de l'association se sont mobilisés pour mettre en place différents stands. Les ventes de décoration de Noël et de billes de tombola ont rencontré un fort succès. Les crêpes, merveilles et garbure ont été très appréciées. La randonnée du dimanche matin, pour sa première année, a rassemblé un groupe prêt à revenir l'année prochaine. Ajoutons à tous cela, la présence des Jeunes Sapeurs-Pompiers et des Bellezautos.

Malgré un changement de date (une semaine avant la date officielle) le téléthon 2017 à Sauveterre est une réussite.

Nous remercions tous les commerçants ainsi que les sauveterriens et amis locaux toujours présents ! »

Agenda

Décembre 2017	
14/12	Réunion « Projet social de territoire » - salle S. Veil
15/12	Goûter spectacle de Noël / école élémentaire - Salle Simone Veil
16/12	Repas-Concert de Noël Ecole de Musique – salle Simone Veil
21/12	Spectacle de Noël Ecole Maternelle – salle Simone Veil
31/12	Nouvel An 2018 de l'AS Sauveterre (Salle Simone Veil)
Janvier 2018	
06/01	Quine Football 21H Salle Simone Veil
10/01	Commission LULOM (18H)
13/01	Quine de la Pétanque 21H Salle Simone Veil

CONSEIL MUNICIPAL de SAUVETERRE-DE-GUYENNE - Séance du 13 décembre 2017

15/01	Conseil Municipal (18h30)
16/01	Commission Restauration collective (18H)
20/01	Quine Aînés de la Bastide 21H Salle Simone Veil
21/01	Quine paroisse – salle St Romain
24/01	Collecte de sang EFS de 16h à 19h salle des fêtes (rue St Romain)
24/01	Repas des Anciens CCAS – Salle Simone Veil (12H)
26/01	Vœux de la municipalité – salle des Fêtes Saint Romain (18h)
28/01	Repas de chasse – Salle Simone Veil – 12h
Février 2018	
01/02	Conseil d'Ecole élémentaire
03/02	Quine tennis – salle S. Veil
07/02	Conseil Municipal (18h30)
10/02	Quine Pompiers – Salle S. Veil
16/02	Théâtre des Salinières : « 251 bigoudis roses » 20h30 salle S. Veil
17/02	Quine Pétanque – Salle S. Veil
27/02	Conseil d'Ecole maternelle
Mars 2018	
02/03	Assemblée Générale : CAC – 18h salle Sottrum (Mairie)
02-03/03	Bourse aux vêtements FCPE – Salle St Romain
03/03	Quine Etoile de l'Entre-Deux-Mers – salle S. Veil
23/03	Théâtre des Salinières "Mes parents sont des enfants comme les autres" : 20h30 salle S. Veil
24/03	Quine du Club des aînés – salle S. Veil
31/03	Repas concert Ecole de musique – salle S. Veil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.